

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 3 avril 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Michel ROUX représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Georges ROSSO - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-002-17555/25/BM

**■ Attribution d'une subvention spécifique à l'association "Africalink" pour promouvoir et développer la création de partenariats entre les entrepreneurs des deux rives de la Méditerranée - Approbation d'une convention - MGDIS n°10067
119443**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son Agenda du développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence en lien avec ses partenaires, travaille à renforcer sa place dans la compétition internationale, à s'affirmer comme le hub Europe-Méditerranée-Afrique, à rayonner et influencer en Europe, à conforter la visibilité et l'identité du territoire, à travers notamment ses filières d'excellence.

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique qu'elle met en œuvre en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

A ce titre, l'association Africalink est une communauté originale d'entrepreneurs/PME, partageant des valeurs et désireuses d'assurer la prospérité de leurs projets sur l'axe Euro/Méditerranée/Afrique, tout en contribuant, ensemble, à l'amélioration de l'environnement économique, social et culturel.

Africalink associe à sa démarche les grands groupes (qui y trouveront un enracinement local nécessaire ainsi qu'une prise directe sur les tendances économiques et sociales), les institutions internationales et bailleurs de fonds (qui y trouveront les réseaux et circuits de diversification, de relais et d'approfondissement de leurs programmes), les institutionnels et collectivités territoriales (qui y valideront la pertinence de leurs politiques d'ouverture au monde et d'accompagnement des PME), enfin les associations (qui y trouveront un lieu d'échanges et d'accompagnement).

Au-delà d'être un réseau de rencontres BtoB, d'échanges et de collaborations, confidentiel et/ou collectif, entre ses membres, Africalink est également destiné à devenir un espace de réflexion organisé et contributif sur des thèmes tels que l'émergence entrepreneuriale collaborative, la relation France (en Europe) / Afrique, le rôle d'Aix-Marseille-Provence comme plateforme d'accueil et facilitateur de la relation économique vers et avec l'Afrique, les blockchains comme outils d'indépendance et de développement...etc.

Africalink se conçoit également comme une plateforme d'échange qui collecte et rend accessibles les informations (data) relatives aux tissus économiques et sociaux des pays couverts par la communauté.

Aujourd'hui, l'augmentation du nombre de projets d'investissements directs étrangers de et vers l'Afrique est une opportunité pour la Métropole Aix-Marseille-Provence afin de se positionner comme base arrière naturelle de stratégies de développement vers le Sud et base avancée de l'Afrique vers l'Europe.

Ceci passera par le développement de nouvelles infrastructures indispensables (transports internationaux, structures d'accueil/hébergement, communication, formations...), mais aussi par l'approfondissement de la reconnaissance, de la confiance et de liens personnels entre les acteurs des deux rives.

Plus modestes, mais d'un potentiel considérable, les flux Sud/Nord doivent également pouvoir s'appuyer sur un écosystème proche, fiable, reconnu et porte vers l'Europe du Nord.

Ainsi, au même titre que Miami se positionne comme la porte d'entrée de l'Amérique Latine, qu'Hong Kong et Singapour donnent un accès privilégié à l'Asie, Aix-Marseille-Provence a vocation à redevenir cette porte historique entre l'Afrique et l'Europe.

Avec 64 PME fondatrices (décembre 2017) et 228 en 2024 dont 48% africaines, l'association Africalink est devenue, en très peu de temps, un acteur connu et reconnu du développement des courants d'affaires français entre Europe et Afrique.

En 2025, Africalink va poursuivre le déploiement de son activité et de ses actions afin de :

- Poursuivre la politique de développement de la communauté d'entrepreneurs en Afrique et en Europe et renforcer le réseau d'Ambassadeurs dédiés aussi bien en Afrique qu'en Europe.
- Rappeler, en l'organisant et en la valorisant, la force de proposition et l'engagement majeur des acteurs économiques de la relation France / Afrique dans les territoires.
- Etre force de propositions dans la mise en œuvre de la nouvelle approche économique et business « africaine » définie par le gouvernement et les institutions françaises.
- Contribuer au développement du business des entrepreneurs par l'organisation d'opérations collectives et la mutualisation de moyens.
- Aller encore plus vers l'Afrique anglophone dynamique, pour compléter les dispositifs et réseaux déjà en place en Afrique francophone.

Les objectifs d'Africalink concordent ainsi avec la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de faire monter en puissance ses liens avec l'Afrique.

C'est la raison pour laquelle la Métropole Aix-Marseille-Provence a été un partenaire stratégique fondateur d'Africalink en 2017 au côté de la CCI Aix-Marseille Provence.

Le partenariat Métropole Aix-Marseille-Provence – Africalink englobe les 2 points suivants :

1. Stratégie « Hub Europe Afrique » : Africalink fait bénéficier la Métropole Aix-Marseille-Provence de son expertise et de sa connaissance des acteurs africains et contribue ainsi à l'élaboration et au déploiement de la stratégie économique de la Métropole pour l'Afrique.
2. Promotion économique du territoire métropolitain en Afrique et de son positionnement pour l'Afrique : Africalink contribue et met à disposition son réseau pour la mise en œuvre ou la contribution à des événements économiques qui assurent la promotion des écosystèmes métropolitains vers les marchés africains.

Les actions de promotion économique avec l'Afrique prévues en 2025 sont les suivantes :

- Renforcer l'image du territoire comme hub des relations (business) entre l'Afrique et l'Europe en particulier en Europe (Africalink a 19 ambassadeurs sur le continent africain et 4 en Europe).
- Accentuer la promotion du territoire au sein de la communauté Africalink, lors des missions ou événements auxquels Africalink participe.
- Poursuivre le développement et la consolidation du réseau Africalink, particulièrement en Europe.

Ces actions identifiées par l'association, ses membres et en particulier les membres et ambassadeurs en Afrique ont pour objectifs de répondre aux besoins d'entrepreneurs ayant un lien avec l'Afrique. Elles visent à :

- Accentuer la promotion du territoire auprès d'acteurs économiques européens (entrepreneurs, institutions partenaires).
- Permettre aux entrepreneurs travaillant sur les 2 continents d'identifier la métropole comme lieu de rencontre et favorisant le développement de leur business.

- Développer le nombre d'«Ambassadeurs Africalink» en Afrique (actuellement 19) et en Europe (actuellement 4).
- Renforcer des Comités Africalink existants en Afrique par l'organisation d'actions locales et le développement, notamment, de "club Africalink" locaux.
- Développer des Comités européens, notamment en Italie, en Espagne, au Portugal et en Allemagne.
- Mettre en place des actions « pays » (événements spécifiques, process, plate-forme d'information, webinaires...) ciblant les entreprises du territoire Aix-Marseille-Provence afin qu'elles intègrent l'impact des innovations africaines en faveur de leur business.
- Organiser des missions business en Afrique, notamment en Afrique centrale et de l'Est et en Afrique anglophone (RDC, Ouganda, Kenya, Tanzanie, Djibouti) et l'accueil des délégations lors de missions d'entrepreneurs africains des pays où Africalink est représenté.
- Participer aux événements économiques et business suivants :
Forum économique « Ambition Africa 2025 » (à Paris), « Rencontres Africa 2025 » (en Afrique subsaharienne), Forum La Tribune Europe Afrique, Emerging Valley sur le territoire métropolitain.
- Appuyer les acteurs économiques du territoire dans leur stratégie de développement de relations et de projets avec le continent africain.
- Soutenir l'entrepreneuriat africain et les diasporas à travers la contribution aux concours Provence Africa Connect, les Phares de l'Entrepreneuriat Afrique et le label Pass Africa du Conseil Présidentiel pour l'Afrique ».

Ces actions s'intègrent dans la stratégie métropolitaine avec les continents africain et européen et s'adressent aux :

- Entrepreneurs européens souhaitant travailler avec l'Afrique ayant donc un grand intérêt à s'installer sur notre territoire AMP, hub des relations entre les 2 continents.
- Entrepreneurs africains pour qu'ils se développent en Europe à partir du territoire d'Aix-Marseille-Provence.
- Étudiants européens et africains (sur l'année, plus de 4 000 personnes concernées).

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS N°10067.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Africalink une subvention d'un montant de 55 000 euros.

Cette subvention représente 54,13 % du coût total prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;

- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de la promotion territoriale et l'enjeu majeur du positionnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence dans l'axe Euro méditerranée – Afrique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Africalink d'un montant de 55 000 euros au titre de l'exercice 2025.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Africalink ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 64.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire «4SR11 ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Fonds européens
Relations internationales

Vincent LANGUILLE